

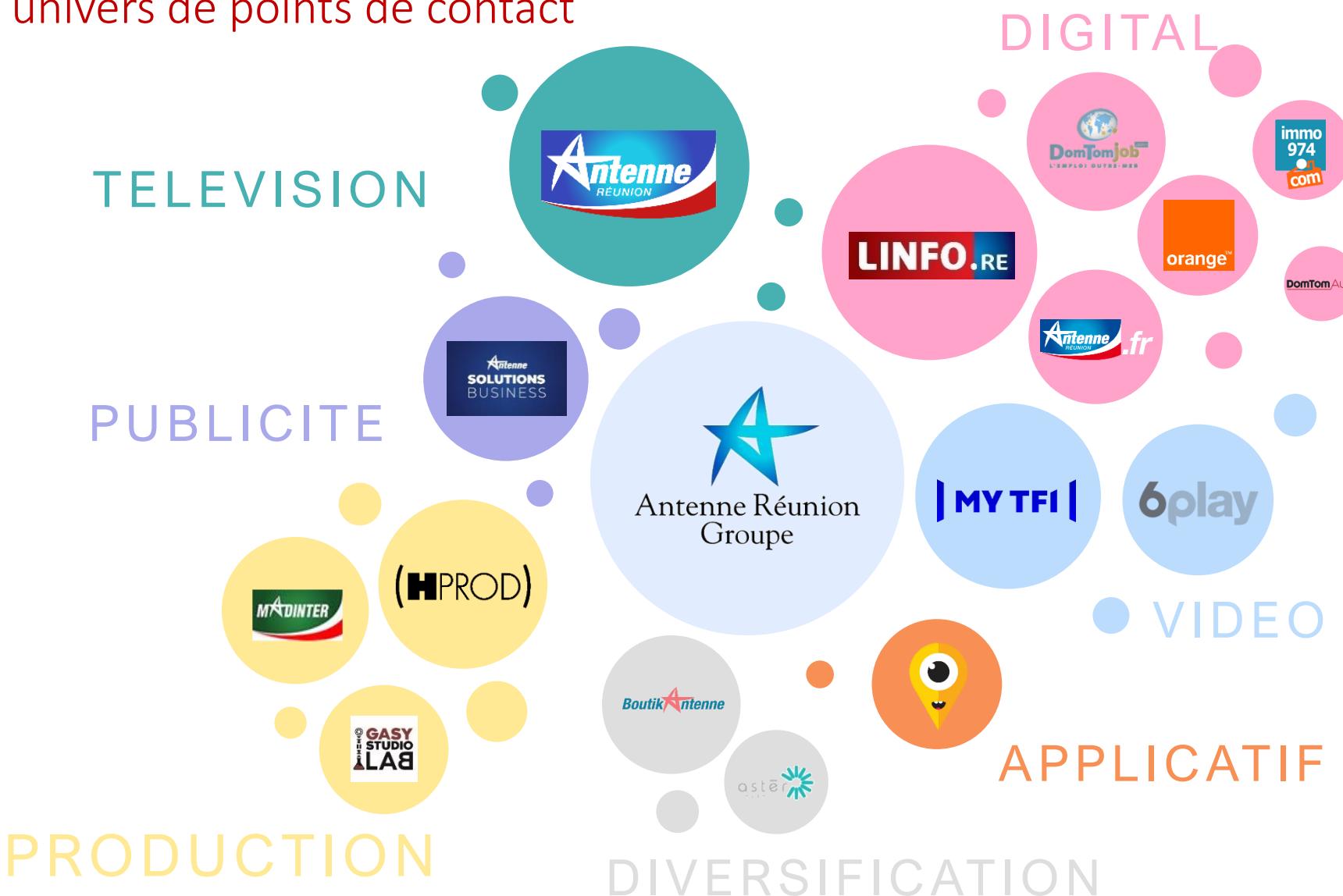


Conditions commerciales

Univers Digital

ANTENNE REUNION GROUPE

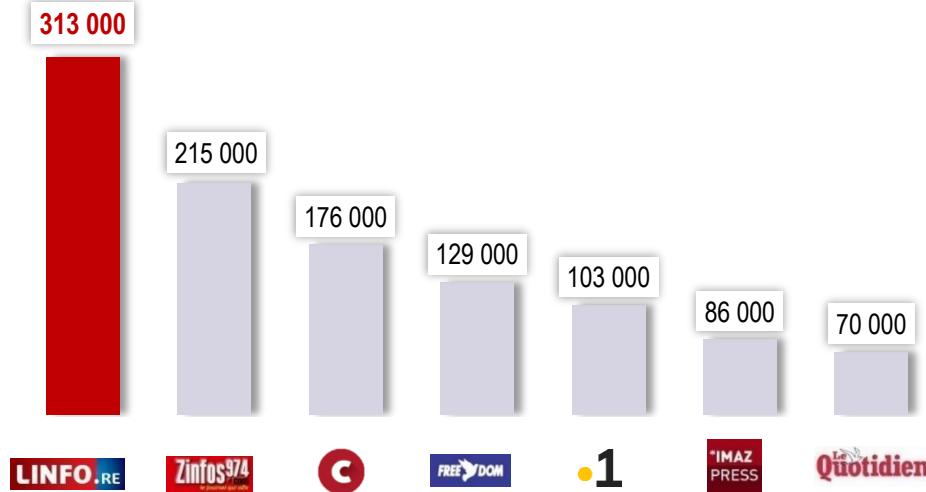
Un univers de points de contact



ANTENNE SOLUTIONS BUSINESS

Le 1^{er} réseau de sites sur le digital

Comprenant le 1^{er} site d'informations local en terme de couverture



Un réseau générant **+ de 8 M** de visites*
et **près de 20 M** de pages vues*



**63% des Réunionnais
consultent chaque mois
au moins un de nos sites**

Source : IPSOS OI –WEBTRACK 4T2019 sur les Réunionnais âgés de 16 ans et + –Visiteurs 30 derniers jours - *Google Analytics (4^{ème} trimestre 2019)

Conditions commerciales

Univers Digital

Cadre Général

Conditions commerciales – Modulations tarifaires

- Modulations tarifaires **display**
- Modulations tarifaires **Instream Vidéo**

Conditions commerciales – Remises

Cadre général

Informations générales

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE – UNIVERS DIGITAL

Les grilles de tarifs des espaces publicitaires DIGITAL des sites en régie chez Antenne Solutions Business peuvent être consultées dans ce document. Elles rentrent en vigueur le 10 février 2020 et sont susceptibles d'être modifiées. Elles sont accessibles en permanence sur le site internet www.antennereunionpublicite.re

Les tarifs publiés dans les grilles des espaces publicitaires (hormis pour les formats commercialisés en exclusivité) sont exprimés pour des campagnes avec un budget minimum de 500 € net hors taxe hebdomadaire.

Les remises suivantes s'appliquent, à compter du 10 février 2020, à tout achat d'espace publicitaire sur les sites Internet en régie chez Antenne Solutions Business : l'offre Antenne Réunion (sites : LINFO.re et AntenneReunion.fr), le portail Orange.re, le site domtomjob.com et les plateformes vidéos : MyTF1 et 6Play.

Pour bénéficier des remises :

- L'annonceur doit assurer le paiement intégral des factures d' Antenne Solutions Business à leurs dates d'échéance.
- L'annonceur et le mandataire doivent respecter les Conditions Générales de Vente d' Antenne Solutions Business.

Les remises commerciales s'appliquent en cascade selon l'ordre défini ci-après. La première remise s'applique sur le montant brut corrigé hors taxe d'achat d'espace de l'ordre de publicité à signer, c'est-à-dire le montant brut hors taxe après application des majorations éventuelles définies au chapitre des modulations tarifaires.

CASCADE DU TARIF BRUT AU TARIF NET

Brut HT

CPM brut x NB de PAP ou Tarif brut par jour x NB jour

Majoration multi-marques
Majoration format vidéo
Majoration plan de roulement
Majoration mono device
Majoration position instream
BRUT corrigé

*Remise Gouvernement & Intérêt général
Remise nouvel annonceur
Remise de progression
Remise de volume
Remise cross média
Remise cumul de mandats ou prime de centralisation
Net HT
Net TTC*

Conditions commerciales

Conditions commerciales – Univers digital

Tableau récapitulatif **des majorations de l'univers digital**

Majoration	Conditions	Taux
Multimarques	<input type="checkbox"/> Présence ou citation d'une ou de plusieurs marques dans un même message	+20%
Vidéo	<input type="checkbox"/> Format display contenant de la vidéo	+20%
Synchronisation des formats	<input type="checkbox"/> Affichage simultanée de plusieurs formats publicitaires d'une même campagne	+20%
Plan de roulement	<input type="checkbox"/> Avoir un ou plusieurs changements de création publicitaire en cours de campagne	+20%
Mono device	<input type="checkbox"/> Campagne display diffusée sur un seul device (Desktop ou Mobile ou Tablette)	+ 20%
Preroll / Midroll only	<input type="checkbox"/> Campagne vidéo diffusée sur une seule des positions publicitaires (preroll ou midroll)	+ 10%

Conditions commerciales

Modulations tarifaires



MULTI-MARQUES

+20%

La majoration multimarques inclut toutes les campagnes avec la présentation ou citation de plusieurs marques dans un même message. L'annonceur doit en informer Antenne Solutions Business au moment de la réservation de l'espace.

La majoration multimarques s'applique sur le tarif brut hors taxe.

FORMAT VIDEO

+20%

La majoration « format video » est appliquée sur certains formats classiques (rectangle, grand angle,...) lorsqu'ils intègrent de la vidéo.

La majoration vidéo s'applique sur le tarif brut hors taxe.

MONO DEVICE

+20%

La majoration Mono device est applicable à la demande de l'annonceur sur une campagne display diffusée sur les sites en régie chez Antenne Solutions Business avec l'affichage du format publicitaire sur **uniquement** un device (Desktop **ou** mobile **ou** tablette).

La majoration mono device s'applique sur le tarif brut hors taxe.



SYNCHRONISATION DE FORMATS

+20%

La majoration synchronisation des formats est applicable sur toutes les campagnes avec synchronisation des affichages de plusieurs formats. Par exemple, l'affichage du rectangle et de l'habillage en même temps sur la page d'un ou plusieurs sites en régie chez Antenne Solutions Business.

La majoration synchronisation des formats peut être à la demande de l'annonceur sur une campagne digitale diffusée sur les sites en régie chez Antenne Solutions Business.

La majoration synchronisation des formats s'applique sur le tarif brut hors taxe.



PLAN DE ROULEMENT

+20%

La majoration plan de roulement est applicable sur toutes les campagnes avec plus d'un changement de création au cours de la campagne.

La majoration plan de roulement peut être à la demande de l'annonceur sur une campagne digitale diffusée sur les sites en régie chez Antenne Solutions Business.

La majoration plan de roulement s'applique sur le tarif brut hors taxe.

Conditions commerciales

Modulations tarifaires – Instream vidéo



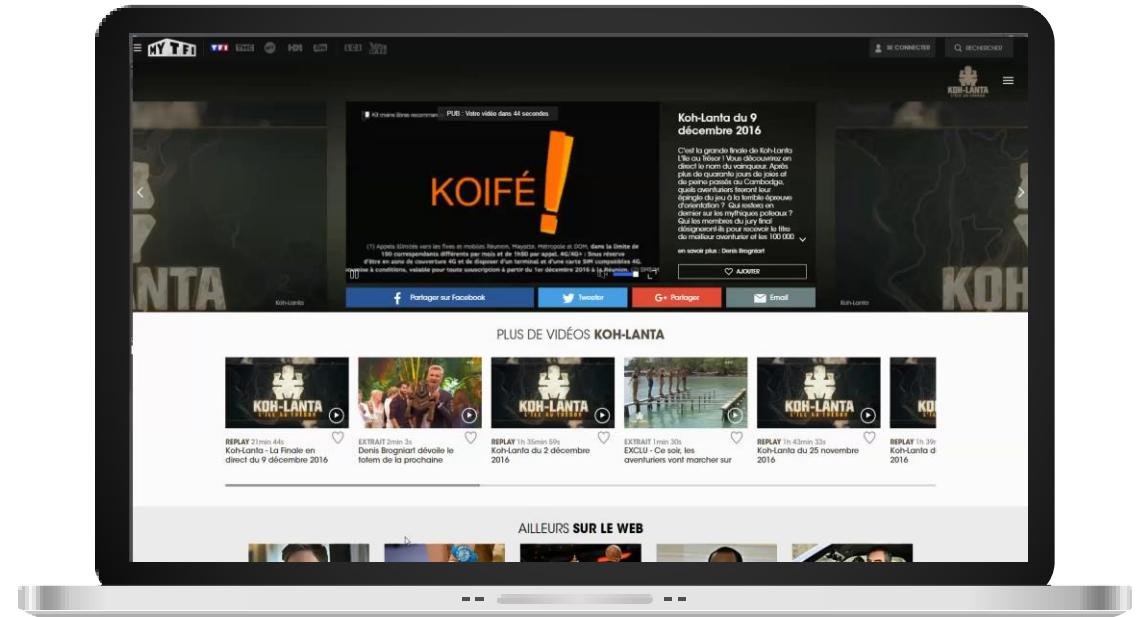
PREROLL / MIDROLL ONLY

La commercialisation des espaces INSTREAM sur le réseau Antenne Solutions Business se fait en rotation générale. Cela signifie qu'un tarif unique est appliqué pour les deux positions: preroll et midroll

La majoration **Preroll only** ou **Midroll only** est applicable à la demande de l'annonceur sur une campagne vidéo diffusée sur les sites en régie chez Antenne Solutions Business avec l'affichage du format publicitaire sur l'une des deux positions uniquement.

La majoration preroll / midroll s'applique sur le tarif brut hors taxe.

+10%



Conditions commerciales

Conditions commerciales communes

Tableau récapitulatif des remises de l'univers digital

Remise	Conditions	Taux d'abattement	
Campagne gouvernement & intérêt général	Eligibilité sur dossier	- 30%	
Nouvel annonceur	<input type="checkbox"/> Absence de communication depuis + de 24 mois sur nos supports digitaux	- 10%	
Progression	<input type="checkbox"/> Progression des investissements entre 2019 et 2020 ➤ La remise dépend du % d'évolution	30%	-5%
		50%	-10%
Volume	<input type="checkbox"/> Barème de remises qui s'appliquent en fonction du montant BRUT hors taxe investi sur une campagne	Cf tableau détaillé (page 10)	
Cumul de mandat	<input type="checkbox"/> Avoir un mandataire (respectant les critères cumulatifs) <input type="checkbox"/> Transmettre une attestation de mandat à la régie publicitaire	- 5%	
Prime de centralisation	<input type="checkbox"/> Avoir un mandataire avec un logiciel d'adserving (respectant les critères cumulatifs) <input type="checkbox"/> Transmettre une attestation de mandat à la régie publicitaire	- 10%	

Conditions commerciales

Remises commerciales – Univers digital

GOUVERNEMENT & INTERET GENERAL

-30%

Pour bénéficier du statut de campagne d'intérêt gouvernemental, les annonceurs doivent adresser par mail à regiepub@antennereunion.fr l'agrément donné par le Service d'Information Gouvernemental. La qualité d' « intérêt général » est soumise à l'appréciation d'Antenne Solutions Business en se fondant sur les définitions réglementaires.

Aucune autre remise n'est cumulable.

NOUVEL ANNONCEUR

-10%

La remise nouvel annonceur est valable pour tout annonceur n'ayant pas communiqué depuis plus de 24 mois sur les supports digitaux commercialisés par Antenne Solutions Business.

N'est pas considéré comme nouvel annonceur :

- Tout annonceur qui a changé ou qui changerait de dénomination sociale en 2020
- Tout annonceur qui communique en 2020 pour une marque ayant déjà fait l'objet d'une communication en 2019 ou 2020
- Tout annonceur qui acquiert une marque en 2020 ayant déjà fait l'objet d'une communication en 2019 ou 2020.

Les remises cumul de mandats ou prime de centralisation, volume et cross média sont cumulables.

Cette remise est valable pour toutes les campagnes de 2020 en espace investi sur les supports digitaux commercialisés par Antenne Solutions Business et s'applique sur le BRUT corrigé.

VOLUME

La remise de volume s'applique en fonction du montant BRUT hors taxe investi sur une campagne. Cette remise s'applique à chaque campagne, en fonction du montant brut de cette dernière.

Le montant de cette remise se calcule selon le barème suivant :

POUR UNE CAMPAGNE D'UN MONTANT BRUT HT :	% REMISE
De 1 500 € à 2 999 €	-5%
De 3 000 € à 4 499 €	-10%
De 4 500 € à 5 999 €	-15%
De 6 000 € à 6 999 €	-20%
De 7 000 € à 7 999 €	-25%
8 000 € et +	-30%

Les remises nouvel annonceur, de progression, cumul de mandats ou prime de centralisation et cross média sont cumulables.

Conditions commerciales

Remises commerciales – Univers digital

PROGRESSION

La remise de progression découle de la progression du montant net hors taxe annuel d'achat d'espace classique investi sur les supports digitaux commercialisés par Antenne Solutions Business au cours de l'année 2020 par rapport au montant net hors taxe annuel d'achat d'espace classique de l'année 2019 sur les mêmes supports digitaux. Ce montant net hors taxe annuel 2020 d'achat d'espace digital doit être supérieur à 15 000 €.

Les remises cumul de mandats ou prime de centralisation, volume et cross média sont cumulables.

Pour une mise en application immédiate de la remise de progression, l'annonceur doit s'engager par écrit à l'égard d'Antenne Solutions Business sur un montant net hors taxe d'achat d'espace publicitaire au cours de la totalité de l'année 2020 sur les supports digitaux commercialisés par Antenne Solutions Business.

Le montant de cette remise se calcule selon le barème suivant :

PROGRESSION DU MONTANT NET HT DE L'ACHAT D'ESPACE DIGITAL ENTRE 2019 ET 2020	% REMISE
30%	-5%
50%	-10%

CUMUL DE MANDATS

-5%

Tout annonceur qui confie ses achats d'espaces publicitaires à un mandataire en 2020 bénéficie de la remise cumul de mandats sur son chiffre d'affaires brut réalisé au cours de l'année. Cette remise est appliquée sur le montant d'achat d'espace brut réalisé en espace Internet en 2019, diminué de l'ensemble des remises accordées par Antenne Solutions Business.

La remise cumul de mandats s'applique à tout annonceur qui confie l'achat de ses campagnes à un mandataire, qui en 2020 répond aux critères cumulatifs suivants :

- Le mandataire assure, pour le compte de l'annonceur, l'achat, la gestion, le suivi et le contrôle des ordres de publicité et des factures ainsi que leur paiement à la date d'échéance par lui-même ou par l'annonceur.
- Le mandataire est titulaire au moins de 2 mandats d'achats d'espace publicitaire de 2 annonceurs différents en 2020.
- Cette remise n'est accordée que si Antenne Solutions Business est en possession d'une attestation de mandat conforme au modèle joint en annexe des Conditions Générales de Vente d'Antenne Solutions Business.

La remise cumul de mandats s'applique en cours d'ordre sur le montant brut hors taxe d'achat d'espaces publicitaires sur les sites en régie chez Antenne Solutions Business, toutes remises déduites, sur l'année 2020.

Conditions commerciales

Remises commerciales – Univers digital



PRIME DE CENTRALISATION

-10%

Tout annonceur qui confie ses achats d'espaces publicitaires à un mandataire en 2020 bénéficie d'une prime de centralisation sur son chiffre d'affaires brut négocié réalisé au cours de l'année. Cette prime se calcule sur le montant d'achat d'espace brut réalisé en espace Internet en 2020, diminué de l'ensemble des remises accordées par Antenne Solutions Business. La prime de centralisation ne s'applique pas aux Conditions Particulières de Vente.

La prime de centralisation s'applique à tout annonceur qui confie l'achat de ses campagnes à un mandataire, qui en 2020 répond aux conditions suivantes :

1. **Le mandataire justifie de la souscription à un logiciel d'adserving et réalise la gestion (mise en ligne, changement de visuels, bilans statistiques) des campagnes de l'annonceur.**
2. Le mandataire assure, pour le compte de l'annonceur, l'achat, la gestion, le suivi et le contrôle des ordres de publicité et des factures ainsi que leur paiement à la date d'échéance par lui-même ou par l'annonceur.
3. Le mandataire est titulaire d'au moins de 2 mandats d'achats d'espace publicitaire de 2 annonceurs différents en 2020.
4. Cette prime n'est accordée que si **Antenne Solutions Business** est en possession d'une attestation de mandat conforme au modèle joint en annexe des Conditions Générales de Vente d'**Antenne Solutions Business**.

Dans le cas où la condition n° 1 n'est pas remplie, la prime de centralisation ne peut être appliquée.

La prime de centralisation s'applique en cours d'ordre sur le montant brut hors taxe d'achat d'espaces publicitaires sur les sites en régie chez Antenne Solutions Business, toutes remises déduites, sur l'année 2020.

En cas de non-respect du délai de paiement prévu par les Conditions Générales de Vente, la prime de centralisation sera suspendue sur les prochaines campagnes jusqu'à régularisation des factures concernées.



Conditions commerciales

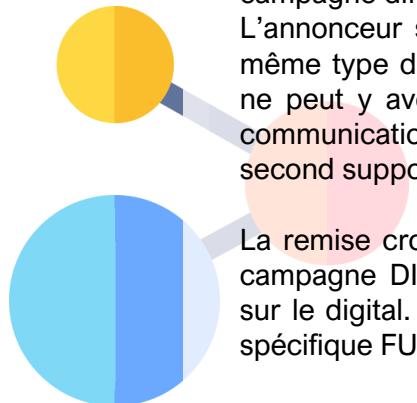
Remises commerciales communes



REMISE CROSS MEDIA

La remise cross média est valable pour tout annonceur réalisant une campagne diffusée sur nos supports médias : TV et digital.

L'annonceur s'engage à communiquer sur la même campagne et le même type de message sur les différents médias. Par conséquent, il ne peut y avoir plus de 4 semaines consécutives entre la fin de la communication sur un support et le démarrage de celle-ci sur le second support.



La remise cross média s'applique à la fois sur la campagne TV et la campagne DIGITALE de l'annonceur en fonction du montant investi sur le digital. La remise cross média n'est pas cumulable avec l'offre spécifique FULL SCREEN.

Pour bénéficier de cette remise, à chaque campagne, l'annonceur s'engage par écrit à l'égard d'Antenne Solutions Business à signer un bon de commande cross média.

Pour bénéficier de cette remise toute l'année, l'annonceur s'engage par écrit à l'égard d'Antenne Solutions Business à respecter les conditions ci-dessus et à signer une lettre d'engagement en 2020.

MONTANT NET HT INVESTI SUR LE DIGITAL	% REMISE
≥ 1 800 €	-5%
≥ 3 000 €	-10%



Conditions Générales de vente Univers digital

Conditions générales de vente

Univers digital

► ACCEPTATION DES CGV

La souscription d'un ordre de publicité par un annonceur ou par un mandataire (agence de publicité ou agence média) agissant pour son compte implique son acceptation des Conditions Générales de Vente énoncées ci-après ainsi que le respect des lois, règlements et usages régissant la publicité et Internet.

► EXCLUSIVITE DE LA REGIE

Antenne Solutions Business, régie des éditeurs **ANTENNE REUNION TELEVISION, ORANGE REUNION, TF1 et M6** est seule habilitée à prospection la clientèle, à commercialiser les espaces publicitaires sur les sites/applications smartphone suivants : 6play.fr (ip réunionnaise), MyTF1.fr (ip réunionnaise), TFOU.fr (IP réunionnaise), LCI.fr (IP réunionnaise), antennereunion.fr, Linfo.re, orange.re, domtomjob.com, immo974.com, Domtomauto, Actu Réunion.

► ATTESTATION DE MANDAT

Conformément à la loi n°93-122 du 29 janvier 1993 dite Loi Sapin, l'annonceur peut acheter de l'espace classique sur un support Internet, soit directement auprès d'**Antenne Solutions Business**, soit par l'intermédiaire d'un mandataire dûment désigné par lui au terme d'un contrat de mandat écrit.

Dans l'hypothèse de l'intervention d'un mandataire, l'annonceur devra informer **Antenne Solutions Business** de l'existence de ce mandat écrit et des limites qu'il entend lui donner au moyen de l'attestation de mandat conforme au modèle joint en annexe qu'il devra retourner, dûment complétée et signée par lui et par le mandataire, à **Antenne Solutions Business**, avant tout début de campagne.

En tout état de cause, l'annonceur restera le débiteur d'**Antenne Solutions Business** et sera tenu d'exécuter les engagements contractés en son nom et pour son compte par son mandataire.

Les attestations de mandat doivent être adressées à :

Antenne Solutions Business
Antenne Réunion Publicité -Technopole de la Réunion
3, rue Emile Hugot
97490 Sainte Clotilde
Ou par mail à regiepub@antennereunion.fr

L'ordre de publicité est personnel à l'annonceur. Il ne peut être cédé, même partiellement, sauf accord préalable avec **Antenne Solutions Business**. En particulier lorsque l'annonceur change de mandataire, l'espace ayant fait l'objet d'une option ou d'un achat ferme par le précédent mandataire ne peut être transféré à un autre annonceur.

Conditions générales de vente

Univers digital

► ATTESTATION DE MANDAT

En cas de modification ou de résiliation du mandat en cours d'année, l'annonceur doit en informer aussitôt **Antenne Solutions Business** par lettre recommandée avec accusé de réception et demeure tenu des engagements pris par son mandataire jusqu'à la date de réception par **Antenne Solutions Business** de cette lettre.

► MODALITÉS D'ACHAT D'ESPACE

Tout ordre d'achat d'espace doit faire l'objet d'un bon de commande daté, cacheté et signé par l'annonceur ou son mandataire. Ce bon de commande doit être renvoyé à **Antenne Solutions Business** au plus tard 7 jours ouvrés avant la date de mise en ligne de la campagne publicitaire sur les sites concernés.

Les présentes Conditions Générales de Vente doit également impérativement être signée par l'annonceur ou son mandataire.

Il est précisé qu'**Antenne Solutions Business** n'offre aucune exclusivité aux annonceurs ou leur mandataire à l'occasion de la signature du bon de commande.

► PRIORITÉ DE L'OFFRE 1PULSION

L'offre **1Pulsion** prévoit l'attribution de **la visibilité exclusive sur tous les emplacements de la page d'accueil** d'un ou plusieurs sites, en fonction de la formule souscrite, à un seul et même annonceur.

Un annonceur souhaitant se positionner sur une offre **1Pulsion** doit prévenir **Antenne Solutions Business** au minimum **1 mois avant la date prévue de la campagne** afin de vérifier la disponibilité des espaces et de prendre les dispositions nécessaires auprès des clients qui auraient déjà acheté un espace couvert par l'offre.

Cette offre est prioritaire sur toutes les autres commercialisées par **Antenne Solutions Business**. De ce fait **Antenne Solutions Business** peut être amené à effectuer des aménagements (décalage de date de diffusion, interruption temporaire de la diffusion, redéfinition des emplacements de diffusion) des campagnes des annonceurs présents en page d'accueil pendant la diffusion d'une offre **1Pulsion**.

Antenne Solutions Business s'engage à contacter les annonceurs concernés par ces aménagements dès réception d'un bon de commande portant sur une offre **1Pulsion** signée.

Antenne Solutions Business s'engage à mettre en œuvre tous les moyens à sa disposition afin de trouver une solution satisfaisante pour tous les clients potentiellement impactés.

Il est expressément convenu que la responsabilité d'**Antenne Solutions Business** est, en toute hypothèse, toujours limitée à la valeur de l'espace publicitaire facturé.

Conditions générales de vente

Univers digital

OPTIONS

Antenne Solutions Business adresse à l'annonceur ou son mandataire un bon de commande portant sur espace web et/ou mobile. Ce bon de commande fait office d'option si et seulement si le document est émis 4 semaines ou plus avant la période de communication sur laquelle il porte.

A la date de fin d'option, **celle-ci doit être confirmée** en retournant le bon de commande initial signé par écrit. **L'option non confirmée sous 48h à la demande d'Antenne Solutions Business est considérée comme nulle.**

Aucune option ne peut être posée moins de 4 semaines avant le démarrage de la campagne. Le premier annonceur procédant alors à un achat ferme validé par **Antenne Solutions Business** bénéficie de l'espace préempté.

Si un annonceur ou son mandataire s'engage par écrit sur l'achat ferme d'un espace publicitaire, les annonceurs ou les mandataires ayant déjà posé une option sur cette espace peuvent **confirmer leur achat ferme dans un délai de 2 jours.**

Pendant cette période, l'ordre chronologique d'arrivée de l'option initiale chez **Antenne Solutions Business** est pris en compte pour l'attribution de l'achat ferme, **la date et l'heure de réception du mail de l'option initiale adressée à l'adresse regiepub@antennereunion.fr faisant foi.**

Enfin, dans le cas où **Antenne Solutions Business** recevrait plusieurs options portant sur même espace, leur prise en compte se fera, sauf cas particuliers, selon les critères suivants et dans l'ordre défini ci-dessous :

- Priorité aux options portant sur la période la plus longue
- Dans le cas de périodes d'action identiques, l'ordre chronologique d'arrivée de l'option sera pris en compte, **la date et l'heure de réception du mail adressé à Antenne Solutions Business à l'adresse regiepub@antennereunion.fr faisant foi.**

ANNULATION OU REPORT D'ORDRE

Toute annulation d'ordre ou report d'ordre doit impérativement être adressé à **Antenne Solutions Business** par fax au 02 62 48 28 01, ou par mail à l'adresse regiepub@antennereunion.fr au moins 15 jours ouvrables avant la date de début de campagne.

Si ce préavis n'est pas respecté, les pénalités suivantes sont applicables de plein droit :

- **50% du montant annulé ou reporté** pour une notification faite entre 14 jours et 8 jours avant la première diffusion.
- **Intégralité du montant annulé ou reporté** pour une notification faite moins de 8 jours avant la première mise en ligne ou en cours d'exécution de l'ordre.

L'espace publicitaire annulé est remis à la disposition d'**Antenne Solutions Business**.

Conditions générales de vente

Univers digital

TARIFS

Les tarifs et espaces publicitaires, sauf stipulation expresse et écrite d'une modification par **Antenne Solutions Business**, sont ceux mentionnés sur l'ordre de publicité signé par l'annonceur ou son mandataire, tels que définis par la présente brochure en fonction de la date de diffusion et/ou négociés avec l'annonceur et/ou son mandataire.

Antenne Solutions Business se réserve le droit de changer ses tarifs et/ou espaces publicitaires, en le notifiant sur le site Internet www.antennereunionpublicite.re au minimum 10 jours avant la date de l'entrée en vigueur de ces modifications. Celles-ci peuvent entraîner de la part de l'annonceur, pour tout ordre signé, l'annulation de l'ordre sans indemnités sous réserve d'en informer **Antenne Solutions Business** par lettre recommandée 8 jours avant la date d'entrée en vigueur des modifications.

Antenne Solutions Business se réserve le droit de modifier le tarif des espaces publicitaires dans un délai plus court que 10 jours dans les cas suivants : programmation liée à un événement exceptionnel, évènements sportifs, exclusivités... Dans ce cas, **Antenne Solutions Business** informera l'annonceur ou son mandataire de la modification du contenu du site et du tarif applicable aux espaces publicitaires sur ce site. Celui-ci peut accepter ces changements ou demander le report des messages concernés sur d'autres espaces publicitaires à l'exclusion de toute indemnité. **Antenne Solutions Business** renverra un ordre de publicité rectificatif.

CONFORMITE DES MESSAGES PUBLICITAIRES

Antenne Solutions Business se réserve le droit de refuser l'exécution de tout ordre de publicité ou de l'interrompre, s'il lui apparaît **non conforme aux lois, règlements et usages présents** et à venir régissant la publicité (notamment relatifs aux secteurs interdits) et Internet, ainsi qu'aux intérêts de l'éditeur ou de son groupe.

Dans tous les cas de non-conformité d'un message publicitaire, l'annonceur **sera tenu au paiement de la totalité de la campagne** ainsi que, le cas échéant, des frais techniques, des dommages et intérêts et des frais de justice..

RESPONSABILITÉS DE L'ANNONCEUR

Tout message publicitaire est diffusé sous la seule responsabilité de l'Annonceur qui déclare connaître et respecter pour la production publicitaire (message, parrainage...) les lois, règlements et usages régissant la publicité et la communication audiovisuelle.

L'Annonceur, l'agence de publicité et l'agence média déclarent que la production publicitaire (message, parrainage...) est légale et n'enfreint pas les lois, règlements et usages régissant la publicité et la communication audiovisuelle.

Conditions générales de vente

Univers digital

▶ RESPONSABILITÉS DE L'ANNONCEUR

L'Annonceur, l'agence de publicité et l'agence média s'engagent à ce que le film à diffuser porte le même titre que celui de la campagne réservée au bon de commande. Toute diffusion d'un film en lieu et place d'un autre film, résultant d'un mauvais libellé ou d'un titre différent, restera due par l'Annonceur. Dans le cas de campagnes portant des noms de codes, Antenne Solutions Business s'engage à ce que toute confidentialité imposée par l'Annonceur et/ou l'agence de publicité et/ou l'agence média soit respectée par tous ses collaborateurs. Dans tous les cas, il est impératif qu'au plus tard 2 jours ouvrables avant diffusion, le titre des films fournis et celui des campagnes réservées soient rigoureusement identiques. A défaut, la responsabilité d'Antenne Solutions Business ne pourra être engagée et les messages diffusés seront intégralement dus.

L'Annonceur ou le Mandataire s'engagent à se conformer à toute modification apportée en cours d'année à la législation ou la réglementation.

▶ MATERIEL

L'annonceur devra respecter les spécifications techniques fournies par Antenne Solutions Business concernant la fourniture du matériel (ex : format des bandeaux publicitaires...).

Des prestations techniques complémentaires pourront être nécessaires et facturées à l'annonceur sur devis préalablement accepté par celui-ci.

Antenne Solutions Business ne peut être tenue responsable des pertes et dommages subis par le matériel.

Le matériel doit être remis à **Antenne Solutions Business au moins 2 jours ouvrés** avant la date de mise en ligne de la campagne publicitaire pour les formats display standards.

Pour les formats événementiels, Antenne Solutions Business demande un délai de 5 jours ouvrés entre la réception du matériel et sa mise en ligne sur le site Internet concerné.

En cas de retard dans la remise du matériel ou de remise non conforme aux exigences énoncées aux présentes Conditions Générales de Vente entraînant une non-diffusion, le prix de la campagne programmée sera intégralement dû par l'annonceur à Antenne Solutions Business.

Si le délai de remise du matériel n'est pas respecté, **les erreurs ou omissions éventuelles dans la mise en ligne de cette campagne engageraient la seule responsabilité de l'annonceur et/ou de l'agence de publicité et/ou de son mandataire.**

Au cas où, pour des raisons techniques, le matériel publicitaire se révèle impropre à la diffusion et où l'annonceur ne peut fournir un autre format publicitaire dans les délais impartis avant la mise en ligne prévue, **le prix de la campagne reste dû intégralement par l'annonceur comme si la diffusion avait eu lieu.**

Conditions générales de vente

Univers digital

MATERIEL

Toute réclamation concernant la mise en ligne d'un message publicitaire doit être impérativement faite par écrit, à peine de déchéance, dans les 3 jours après diffusion dudit message.

Afin de garantir la meilleure qualité possible de diffusion, **Antenne Solutions Business** pourra demander de recevoir de nouveaux éléments techniques en cours de campagne.

ESPACES PUBLICITAIRES

Antenne Solutions Business pourrait être amenée à déplacer ou à supprimer une publicité pour toute raison indépendante de sa volonté, et notamment en cas de difficulté technique, et de façon générale, en cas de force majeure.

Antenne Solutions Business en informera l'annonceur concerné et/ou son mandataire.

Il est expressément convenu que la responsabilité d'Antenne Solutions Business est, en toute hypothèse, toujours limitée à la valeur de l'espace publicitaire facturé.

CONCURRENCE EN DISPLAY ET ÉVÉNEMENTIEL

L'achat d'espace publicitaire en display et/ou en événementiel (hors offre 1Pulsion) **n'exclut pas la présence d'annonceurs concurrents dans les emplacements publicitaires situés en périphérie** du/des espaces publicitaires réservés, ainsi que la présence d'annonceurs concurrents dans le contenu éditorial de la page où pourrai(en)t être diffusé(s) le/les format(s) de l'annonceur.

FACTURATION

Antenne Solutions Business se conforme pour la facturation aux instructions données par l'annonceur sur l'attestation de mandat. En tout état de cause, un exemplaire de la facture est adressé à l'annonceur conformément à la loi. Les tarifs sont indiqués hors taxes : les impôts et taxes afférents à l'ordre de publicité ou au contrat de parrainage au moment de la diffusion sont à la charge de l'annonceur.

La facturation par **Antenne Solutions Business** des messages publicitaires intervient à la première diffusion et au plus tard à la fin de chaque mois au cours duquel il y a eu une ou plusieurs diffusions.

Les campagnes publicitaires diffusées **sont payables à 30 jours date de facture**, mais Antenne Solutions Business se réserve le droit de demander le règlement d'avance 35 jours avant la première diffusion ou une caution bancaire.

Conditions générales de vente

Univers digital

FACTURATION

Le paiement par traite doit faire l'objet d'une demande préalable auprès d'**Antenne Solutions Business**.

Les remises dues en fin d'ordre à l'annonceur sont émises sous forme d'avoirs après la clôture de l'exercice 2019, et ce au cours du premier semestre de l'année 2020. L'annonceur peut, dès réception de l'avoir susvisé, demander par écrit que soit payé le montant de cet avoir à lui-même ou au mandataire qu'il aura désigné.

Antenne Solutions Business se réserve le droit de ne pas procéder au règlement de l'avoir lorsque l'annonceur ne s'est pas préalablement et intégralement acquitté des factures émises par Antenne Solutions Business.

PAIEMENT

Le montant des factures émises par Antenne Solutions Business s'entend exclusivement en numéraire.

L'Annonceur est dans tous les cas responsables du paiement des ordres et des intérêts de retard. Le paiement effectué au mandataire ne libère pas l'Annonceur vis-à-vis d'Antenne Solutions Business.

Toute somme impayée à la date d'exigibilité prévue dans le cadre des présentes entraîne de plein droit l'application de pénalité de retard calculées au taux de refinancement - ou Refi - semestriel de la Banque centrale européenne majoré de 10 points, au prorata temporis du nombre de jours de retard décompté dès le lendemain de la date d'exigibilité sur une base de 360 jours par an. Dans l'hypothèse où le taux égal à 3 fois le taux d'intérêt légal serait supérieur à ce taux minimum, ce dernier remplacera le taux minimum initialement prévue.

Ces pénalités courront dès le 1er jour suivant la date d'exigibilité de paiement jusqu'au jour de crédit effectif du compte bancaire du créancier.

En outre, ce retard entraîne de plein droit le paiement de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement, d'un montant fixé par voie de décret de 40 euros (D.441-5 du Code de commerce). Le créancier percevra une indemnité complémentaire en cas de frais de recouvrement engagés par le créancier qui seraient supérieurs au montant forfaitaire ci-dessus. Cette indemnité complémentaire sera établie sur la base des justificatifs de ces frais supplémentaires engagés par le créancier.

Par ailleurs, en cas de non-respect des modalités de paiement des factures émises par Antenne Solutions Business à l'Annonceur, Antenne Solutions Business se réserve le droit de refuser à l'Annonceur le bénéfice de toutes ses conditions commerciales et de suspendre l'attribution de toutes les remises accordées sur facture, de résilier les ordres en cours, sans préavis ni indemnités ; l'Annonceur se verra facturer les ordres diffusés jusqu'à la date de résiliation.

Conditions générales de vente

Univers digital

► PAIEMENT

Dans la perspective où Antenne Solution Business serait tenu d'agir en justice via une action en recouvrement, l'Annonceur sera tenu au paiement d'une somme forfaitaire égale à 15% de la somme principale à recouvrer.

En cas de défaillance du Mandataire payeur, l'Annonceur sera solidiairement responsable de l'ensemble des sommes dues et non réglées à Antenne Solution Business. **Références commerciales**

Au terme des présentes, l'annonceur autorise expressément **Antenne Solutions Business** à le citer à titre de référence commerciale.

► COMPETENCES

Toute contestation ou litige pouvant résulter de l'interprétation ou de l'application de l'ordre de publicité et des Conditions Générales de Vente exprimées ci-dessus est de la compétence du **Tribunal de Commerce de Saint-Denis**, même en cas de connexité, appel en garantie ou pluralité des défenseurs.

Ces Conditions Générales de Vente prennent effet à partir du 3 février 2020. **Antenne Solutions Business** et les éditeurs se réservent le droit de modifier certains éléments de ces Conditions Générales de Vente en cours d'année, en particulier en fonction de la législation. Ces modifications seront publiées sur le site www.antennereunionpublicite.re .

► VISIBILITÉ GARANTIE EN DISPLAY

Dans le cadre de l'achat d'un format display (Bannière, Mégabannière, Rectangle, Grand angle).

Antenne Solutions Business garantit à chaque annonceur un volume d'affichage de sa publicité en nombre de PAP (pages avec publicité) en fonction de la formule choisie. Aucune part de voix minimale de l'annonceur n'est garantie, ni le nombre d'annonceurs maximum par emplacement/format.

L'annonceur reconnaît et accepte qu'**Antenne Solutions Business est réputé avoir atteint ses obligations en terme de volume de pages avec publicité si 95% du nombre d'affichage indiqué dans l'ordre de publicité est délivré**. L'annonceur renonce expressément à toutes poursuites et/ou indemnités dans ce cas.

La programmation étant aléatoire, **seul le volume d'affichage total sur la période est garanti**. **Antenne Solutions Business** ne s'engage pas sur une répartition journalière du volume publicitaire ni sur une répartition du volume sur les emplacements dans le cas des offres en rotation générale.

Conditions générales de vente

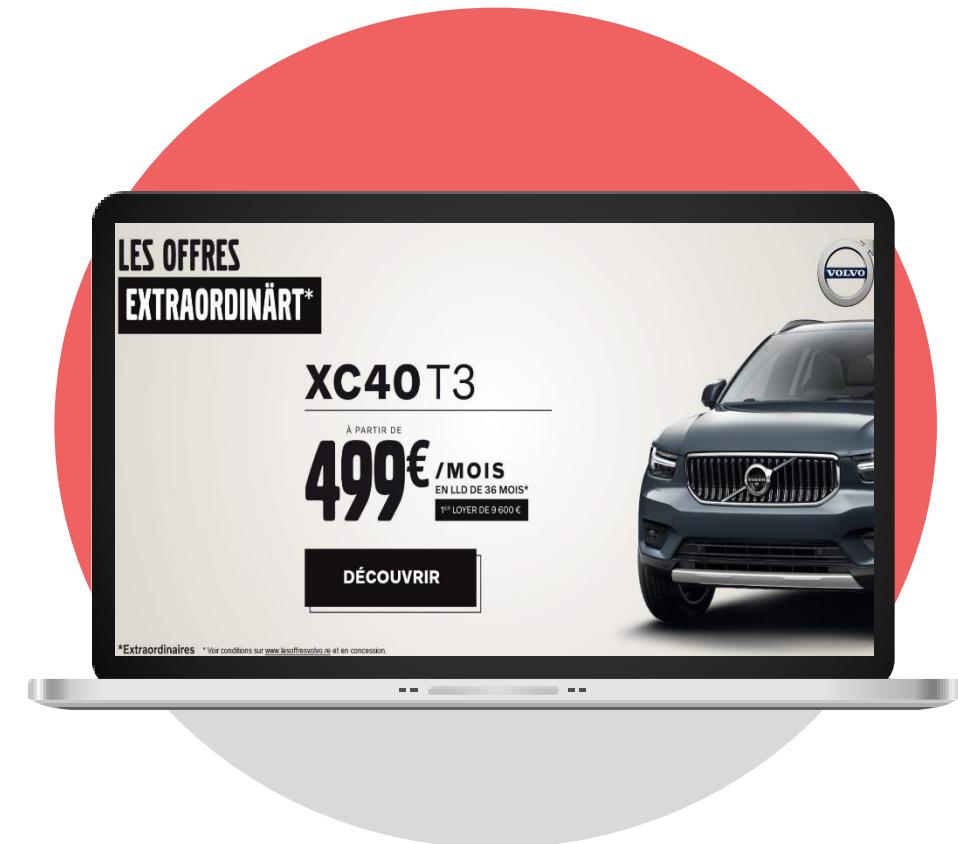
Univers digital

► Visibilité garantie en événementiel

Dans le cadre de l'achat d'un format événementiel en offre BOOST ou IMPULSION :

- Habillage
- Interstitiel
- Flash transparent
- Plein écran

et/ou d'une campagne mobile, Antenne Solutions Business garantit à chaque annonceur l'exclusivité de l'espace pendant toute la durée de la campagne. **Antenne Solutions Business ne garantit pas** l'absence d'annonceurs concurrents dans les emplacements publicitaires situés en périphérie du format événementiel.



Conditions générales de ventes 2020

Contacts :

Franck NICOLAS - DGA en charge des revenus médias

Franck.nicolas@antennereunion.fr

0262 48 28 05

0692 95 15 16

Julie BEGUE - Directrice commerciale et OPS

Julie.begue@antennereunion.fr

0262 48 28 20

0692 39 19 17

Florent BOSC - Directeur des ventes

Florent.bosc@antennereunion.fr

0262 48 28 04

0692 21 26 04

